

**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 14 MAI 2025**

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 14 mai 2025, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a présenté ses chaleureuses félicitations à la communauté catholique suite à l'élection du nouveau Souverain pontife, le Pape Léon XIV, un homme de foi et d'ouverture qui place sa mission sacerdotale sous le sceau du dialogue, de la solidarité et de l'unité entre les peuples afin d'asseoir un monde de paix, de stabilité et de justice. Dans cet élan, il a invité le Gouvernement à prendre toutes les mesures requises et les dispositions idoines pour un bon déroulement, les 07,08 et 09 juin 2025, de la 137^{ème} édition du Pèlerinage marial de Popenguine.

Le Chef de l'Etat est revenu sur la problématique du contrôle systématique et la régulation des constructions des bâtiments et travaux publics. En effet, il est constaté ces dernières années, la multiplication des effondrements de bâtiments, notamment en période d'hivernage. C'est dire que la qualité, la durabilité et la sécurité des constructions selon les normes doivent rester des priorités dans la mise en œuvre de la politique en matière de construction et d'habitat. Ainsi, le Président de la République a invité le Gouvernement à accentuer le contrôle des constructions afin d'établir une cartographie nationale de la situation intégrant des mesures spécifiques à appliquer à chaque cas identifié, allant des correctifs à apporter pour le respect des plans initialement autorisés à la démolition des bâtiments en ruine ou menacés d'effondrement. Il a demandé au Ministre en charge de l'Urbanisme et de la Construction et au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique de veiller en relation avec les Maires et les services de la protection civile au déploiement d'une campagne nationale de sensibilisation des populations sur les règles d'urbanisme et les dispositions du Code de la construction dont l'application intégrale ne doit souffrir d'aucune entrave. Il a souligné l'impératif d'une homologation des matériaux de construction en commercialisation mais également d'un contrôle rigoureux des travaux de construction avec des inspections régulières des services compétents de l'Etat et l'établissement des attestations de conformité selon des permis de construire dûment validés après avis systématique des responsables techniques et administratifs impliqués. Dans cette dynamique, le Chef de l'Etat a rappelé au Gouvernement, conformément à ses directives en Conseil des Ministres du 18 décembre 2024, l'urgence d'accentuer la montée en puissance des activités du Laboratoire national de Référence des Bâtiments et Travaux publics (LNR - BTP), créé par la loi n° 2023- 12 du 21 juin 2023. Le décret d'application n° 2023-1780 du 29 août 2023 précise notamment les missions de cette

entité particulière en matière d'agrément des laboratoires d'études et d'essais, d'homologation des matériaux et produits utilisés dans les bâtiments et travaux publics, de contrôle des études géotechniques ainsi que de prévention des risques naturels et environnementaux. Il a également signalé l'urgence, pour chaque Ministère, de faire le point sur l'état et la sécurité civile des bâtiments abritant les services administratifs conformément à ses directives en Conseil des Ministres du 9 avril 2025. Il a, par ailleurs, souligné la nécessité de déployer, en rapport avec l'Ordre des architectes, une stratégie préventive d'harmonisation et de contrôle des constructions et de l'architecture des différentes villes et communes du Sénégal.

Le Chef de l'Etat a évoqué la question du développement de l'entreprenariat des jeunes et des femmes pour soutenir la création d'emplois. Il a félicité le Premier Ministre pour le succès du lancement, le jeudi 08 mai 2025, de la nouvelle phase du Projet d'Appui et de Valorisation des Initiatives entrepreneuriales des femmes et des jeunes (PAVIE 2) doté de 107,2 milliards de FCFA. Il a insisté sur la nécessité de soutenir davantage l'entreprenariat des jeunes et des femmes par l'accélération de la territorialisation des dispositifs d'encadrement et de financement, ainsi que l'optimisation des interventions publiques auprès des cibles. Ce qui devrait accentuer la transformation durable des secteurs à fort potentiel de croissance et de création d'emplois comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et le numérique. Il a demandé au Premier Ministre de veiller à une répartition équitable des financements dans toutes les localités du pays en favorisant les projets à fort impact sur la transformation de la production agricole et la souveraineté alimentaire. Le Chef de l'Etat a également indiqué au Premier Ministre la nécessité d'orienter, en priorité, les financements du PAVIE vers l'ancrage durable de l'autonomisation économique des femmes, notamment les femmes rurales, d'où l'importance de l'adoption prochaine du projet de loi d'orientation relative à l'autonomisation économique des femmes.

Le Président de la République a insisté sur le consensus dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des ressources en hydrocarbures. Il a félicité le Gouvernement, notamment le Ministre chargé de l'Energie et du Pétrole et l'ensemble des acteurs nationaux publics et privés qui participent au dynamisme et à la gouvernance de ce secteur économique hautement stratégique dont la gestion est placée sous le double sceau de la transparence et de la redevabilité. Dans cette phase cruciale de reprise en main de nos ressources naturelles, minières, pétrolières et gazières en particulier et de basculement progressif de certaines centrales de SENELEC vers le gaz, il a demandé au Premier Ministre de veiller à la bonne exécution des contrats signés avec nos partenaires mais également d'assurer une gouvernance optimale du secteur avec l'implication de toutes les parties prenantes publiques comme privées. Le Chef de l'Etat a, par ailleurs, réaffirmé son attachement au développement du contenu local avec l'accompagnement de l'Etat pour la promotion de champions nationaux dans le secteur pétrolier et gazier. Il a, en outre, signalé l'impératif de dresser le bilan du Fonds de stabilisation et du Fonds intergénérationnel dont la gestion est confiée par mandat au FONSIS. En définitive, il a demandé au Ministre en charge de l'Energie et du Pétrole, au Ministre des Finances et du Budget, au Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération

et au Secrétariat permanent du Comité d’Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz (COS-PETROGAZ) de préparer, sous la supervision du Premier Ministre, la première réunion de l’organe, sous son magistère, avant fin juillet 2025, en présence des membres désignés et de toutes les représentations du secteur privé national.

La relance de l’enseignement de nos langues nationales et des programmes d’alphabétisation et de consolidation des Daara dans le système éducatif reste une des préoccupations du Président de la République. Il a demandé au Ministre de l’Education nationale et au Ministre chargé de l’Alphabétisation, d’engager avec les acteurs, une évaluation concertée et une redynamisation soutenue des politiques d’alphabétisation et de promotion de l’enseignement des langues nationales. En effet, l’alphabétisation dans nos langues nationales est un facteur essentiel de consolidation de notre souveraineté. A ce titre, il a indiqué au Ministre de l’Education nationale la nécessité de faire le point sur l’enseignement des langues nationales codifiées et la promotion de leur usage courant (lecture et écriture) dans tous les secteurs de la vie institutionnelle, administrative, académique, économique et sociale. Par ailleurs, il s’est félicité du lancement, hier, des travaux des Assises nationales des Daara. Ces concertations inclusives permettront la mise en œuvre consensuelle de plans d’action multisectoriels afin de mieux intégrer les Daara dans les systèmes éducatif et économique de notre pays.

Enfin, au titre de son agenda diplomatique, le Président de la République a fait le point sur sa participation, le 12 mai 2025 à Abidjan, à l’édition 2025 de l’Africa CEO Forum où il a rencontré plusieurs investisseurs internationaux qui souhaitent développer des projets et des partenariats gagnant-gagnant avec le Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre de l’Agenda national de Transformation « Vision Sénégal 2050 ».

Dans sa communication, le Premier Ministre s’est appesanti sur la prise en charge des entreprises en difficulté et la modernisation de l’administration publique.

Concernant la prise en charge des entreprises en difficulté, le Premier Ministre, après avoir souligné le rôle central des entreprises du secteur parapublic dans le renforcement de la compétitivité de l’économie nationale et de la création des emplois, s’est penché sur leurs difficultés dont les causes sont liées à la mauvaise gouvernance et à des choix stratégiques hasardeux les plaçant en dehors de toute dynamique de performance. Le Premier Ministre a rappelé l’adoption d’un plan d’action destiné à assurer la sauvegarde et la relance des deux principaux opérateurs publics des Transports aériens que sont AIBD SA et Air Sénégal SA, à travers les décisions issues du Conseil interministériel du jeudi 03 avril 2025. Le Premier Ministre a instruit les départements ministériels concernés de s’assurer d’un suivi régulier desdites décisions en vue d’une gestion rigoureuse et performante du processus de relance de ces entités. Le Premier Ministre a également demandé au Ministre, Secrétaire général du Gouvernement et au Ministre des Finances et du Budget de procéder à la relance du Comité interministériel de Suivi et de Restructuration des entreprises publiques et parapubliques et la mise en place du Fonds de Relance pour la restructuration des sociétés publiques et des sociétés

à participation publique majoritaire. Le Premier Ministre a, enfin, insisté sur la nécessité d'adopter une nouvelle politique en rupture avec les modes de gestion du passé.

S'agissant de la modernisation de l'administration publique, le Premier Ministre a rappelé que celle-ci constitue le principal levier de mise en œuvre de la Vision Sénégal 2050 déclinée dans l'Agenda national de Transformation. A cet égard, sa transformation et sa modernisation sont déterminantes pour l'avènement d'un service public efficient. Pour ce faire, le Premier Ministre a indiqué les mesures à prendre en vue d'accélérer la digitalisation et l'optimisation des procédures et la professionnalisation des ressources humaines de l'Etat, notamment des gestionnaires et managers publics. Le Premier Ministre a enfin insisté sur le renforcement de capacités portant sur la conduite du changement, l'efficacité administrative, la déontologie et la conscience professionnelle afin de construire une véritable administration de développement, disposant des piliers nécessaires à la réalisation de la Vision Sénégal 2050.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- le Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique a fait une communication sur l'organisation du Congrès mondial des aires marines protégées prévu en 2027 à Dakar ;
- le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture a fait le point sur la situation des conventions de partenariat pour la livraison des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ).

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES,

Le Conseil a examiné et adopté :

- le Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier les protocoles portant amendement des articles 50 alinéa a et 56 de la convention relative à l'aviation civile internationale signés à Montréal le 06 octobre 2016.

AU TITRES DES MESURES INDIVIDUELLES,

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Au titre de la Présidence de la République

- **Colonel Aly MIME**, Chef de corps du Bataillon des transmissions d'infrastructure, est nommé Directeur général du Chiffre et de la Sécurité des Systèmes d'Information, en remplacement de Monsieur Babacar NDAO, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

- Monsieur **El Hadji Bouya AMAR**, Administrateur civil en service au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, matricule 604 454 H, est nommé Secrétaire général de l'École nationale de Cybersécurité, poste vacant.

Au titre du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage

- Monsieur **Cheikh Tidiane MBODJI Colonel (er)**, précédemment Ministre-Conseiller à la Présidence de la République, est nommé Président du Conseil d'Administration (PCA) du Haras national, poste vacant.

Au titre du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation

- Monsieur **Mamadou SARR**, Professeur titulaire des Universités, est nommé Directeur Général de l'Université Rose Dieng France-Sénégal (Ex Campus Franco-Sénégalais) en remplacement de Magueye GUEYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;
- Monsieur **François Joseph CABRAL**, Professeur titulaire des Universités, est nommé Coordonnateur de l'Université du Sénégal oriental en remplacement de Kandioura NOBA, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;
- Monsieur **Mamadou Mactar Mbacké LEYE**, Professeur titulaire des Universités, est nommé Directeur de l'École Nationale de Développement Sanitaire et Social (ENDSS) en remplacement de Monsieur Daouda FAYE ;
- Madame **Tiguida WAGUÉ**, préfet du département de Mbirkilane est nommée Secrétaire général de l'Université Assane SECK de Ziguinchor, poste vacant.

Au titre du Ministère des Finances et du Budget

- Monsieur **Amadou Lamine GUISSÉ**, Administrateur civil, matricule 616 316 C, est nommé Secrétaire général de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), en remplacement de Monsieur Cheikh Déthialaw SECK.

Au titre du Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique

- Monsieur **Oumar Diène SAKHO**, Expert en Régulation économique des secteurs numérique et postal, est nommé Président du Collège de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) ;

- Monsieur **Malick NDIAYE**, Expert senior en politique et Régulation du numérique, est nommé membre du Collège de l’Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) ;
- Monsieur **Mor NDIAYE**, Expert en Innovation et Transformation numérique, est nommé membre du Collège de l’Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) ;
- Monsieur **Yamar SAMB**, Professeur agrégé de droit, est nommé membre du Collège de l’Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) ;
- Monsieur **Mamadou THIOMBANE**, Inspecteur des postes et services financiers, est nommé membre du Collège de l’Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) ;
- Madame **Khady Ndiaye KAMA**, Experte en Fintech, Innovation et Transformation numérique, est nommée membre du Collège de l’Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) ;
- Madame **Mana Mint Mohemd Salem AIDARA**, Experte en Régulation des télécommunications, Ingénieur électronique, est nommée membre du Collège de l’Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) ;

Au titre du Ministère de la Santé et de l’Action Sociale

- Madame **Mame Khady Sidy Aly BADJI**, Administrateur civil, matricule 616 251 M, est nommée Secrétaire général de la Pharmacie nationale d’Approvisionnement (SEN-PNA), en remplacement de Monsieur Souleymane SOUMARÉ.

Au titre du Ministère de l’Intérieur et de la Sécurité Publique

- Monsieur **Babacar KANE**, Administrateur civil, matricule 616 301 G, est nommé Gouverneur de la région de Kaffrine, en remplacement de Monsieur Moustapha DIAW admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Au titre du Ministère des Infrastructures et des Transports Terrestres et Aériens

- Monsieur **Boubacar DIALLO**, Cadre de banque, est nommé Président du Conseil d’Administration de la Société nationale des Chemins de Fer du Sénégal (CFS), en remplacement de Monsieur Mayacine KAMARA.

Le Ministre de la Formation professionnelle et technique,
Porte-parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE